

tèmes d'automatisation industrielle des États-Unis, du Japon et d'Allemagne, ainsi que des autres pays se font concurrence pour avoir la possibilité de faire la démonstration de leurs équipements dans ces laboratoires. Une bonne façon de faire connaître de nouveaux produits est de distribuer des logiciels à prix réduits dans des universités.

Les concepteurs de solutions automatisées et les intégrateurs de systèmes au Mexique pourraient également être intéressés à représenter de nouveaux produits. Les sociétés les plus progressistes ont déjà conclu des alliances stratégiques, mais les PME peuvent encore être intéressées par des partenariats avec des fournisseurs canadiens.

Pour présenter leurs produits, les fournisseurs canadiens peuvent également approcher les Mexicains qui étudient dans des domaines connexes dans les universités canadiennes. Un grand nombre fréquentent nos universités et bien qu'elle ne donnera des résultats qu'à long terme, c'est là une approche qui n'a pas encore été utilisée.

La participation aux foires commerciales est une façon peu coûteuse d'établir des contacts et de présenter des produits sur le marché mexicain. Toutefois, plusieurs spécialistes estiment qu'ils ne trouvent pas ces foires et expositions très utiles parce que les produits d'automatisation industrielle ont tendance à être très spécialisés. Bon nombre d'entre eux conviennent que les meilleurs débouchés doivent se présenter dans les foires industrielles visant des secteurs précis dans lesquels l'exportateur dispose d'une expertise donnée.

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Il n'y a pas de réglementation qui gênerait l'importation de produits canadiens d'automatisation industrielle au Mexique. Toutefois, les produits doivent être dûment étiquetés et respecter les normes de certification concernant la qualité.

Un décret du 7 mars 1994 donne une liste de produits soumis aux *Normas Oficiales Mexicanas (NOM)*, Normes officielles mexicaines. Cette liste fait toutefois l'objet de changements fréquents. D'un point de vue technique, les normes sont contraignantes pour l'importateur mexicain plutôt que pour l'exportateur canadien. L'aide de l'exportateur sera nécessaire pour obtenir le certificat de conformité indispensable, mais c'est l'importateur qui fournira les détails de la dernière version de la réglementation.

L'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) précise que les essais peuvent être effectués dans les laboratoires de n'importe lequel des trois pays. Le Mexique dispose de quatre ans, à compter du 1^{er} janvier 1994, pour se conformer à ces dispositions. Dans l'intervalle, les essais doivent être réalisés au Mexique et ils doivent se conformer à la norme en vigueur. Les marchandises ne peuvent être importées qu'une fois le certificat de conformité obtenu et joint à celles-ci.

CONTACTS IMPORTANTS

CANADA

Gouvernement canadien

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAÉCI)

Le MAÉCI est le ministère du gouvernement fédéral canadien auquel il incombe le plus directement de travailler au développement des échanges commerciaux. Pour obtenir des conseils sur la façon d'exporter, on commencera par s'adresser à l'InfoCentre, qui est en mesure de donner des renseignements sur les programmes et les services touchant aux exportations. Ce centre aide à trouver rapidement des solutions aux problèmes d'exportation et à accéder au réseau de renseignements commerciaux du MAÉCI. Il peut aussi fournir aux entreprises intéressées des publications spécialisées dans le domaine des exportations.

InfoCentre

Téléphone : 1-800-267-8376 ou
(613) 944-4000

Télécopieur : (613) 996-9709

Fax Link : (613) 944-4500

Babillard électronique de l'InfoCentre (BÉI) : 1-800-628-1581 ou
(613) 944-1581

La Section des affaires commerciales de l'Ambassade du Canada peut fournir une aide précieuse aux Canadiens qui envisagent d'exporter au Mexique. Les délégués commerciaux connaissent bien le marché et feront tout en leur pouvoir pour aider les sociétés canadiennes à s'implanter au Mexique.

Note : Pour téléphoner à Mexico, il faut composer 0-11-52-5 devant les numéros locaux. Pour rejoindre les autres villes du Mexique, consulter la liste des indicatifs internationaux au début de votre annuaire téléphonique afin d'y trouver l'indicatif régional voulu.

Section des affaires commerciales

Ambassade du Canada au Mexique

Schiller No. 529

Col. Polanco

Apartado Postal 105-05

11560 México, D.F.

Mexique

Téléphone : 724-7900

Télécopieur : 724-7982

Centre d'affaires canadien

Centro Canadiense de Negocios

Av. Ejército Nacional No. 926

Col. Polanco

11540 México, D.F.

Mexique

Téléphone : 580-1176

Télécopieur : 580-4494

Consulat canadien

Edificio Kalos, Piso C-1

Local 108A

Zaragoza y Constitución

64000 Monterrey, Nuevo León

Mexique

Téléphone : 344-3200

Télécopieur : 344-3048

Les Centres de commerce international sont répartis dans tout le pays afin que les entreprises implantées dans les régions puissent facilement s'y adresser pour obtenir